Travaux de voirie 2026



A partir d'un état des lieux réalisé dans l'objectif des 6 années du mandat, une somme significative (100 000 €) est annuellement allouée pour l'entretien de la voirie communale afin de pouvoir réaliser des travaux indispensables.

La commission voirie a pris le temps de visualiser et de sélectionner les secteurs à traiter. Pour cette année, sont retenus :

- Des réfections en enrobé sur 100 mètres de la Montée du Château, sur 290 mètres de l'impasse Chapel, sur 305 mètres Chemin de Genaudière et sur 50 mètres d'une impasse communale à Chapuisière.

- Un aménagement pluvial et un enrobé sur 50 mètres d'une impasse à Pierre Brune

- Un aménagement pluvial au début de la rue des Terreaux côté Chantesse*

- Une confortation locale Impasse des Bambous et un aménagement pluvial Chemin de Verdun.

- Des reprises locales : Impasse des Bambous et Chemin de Verdun

- Une modification de bordure et un renforcement d'accotement sur 50 mètres de la

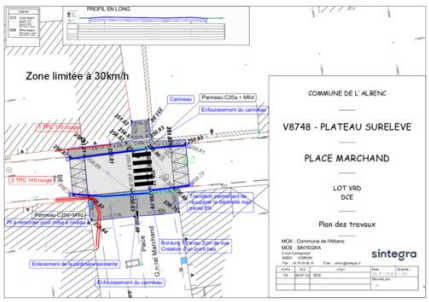
Route de Peccatière

Par ailleurs, de nombreux chemins ont fait l'objet d'enrobés à froid qui ont été réalisés par les employés communaux. Ce travail sera complété par des « emplois » (Goudron liquide et gravier fin) afin d'assurer une pérennité des routes.

Ces travaux seront réalisés mi-octobre après la récolte des noix et l'élagage nécessaire des branches au-dessus des voiries.

Les enrobés sont planifiés à partir de la 1^{e} semaine de novembre

Travaux de sécurité routière au niveau Place Général Marchand



Un plateau surélevé Grande Rue au niveau Général Marchand

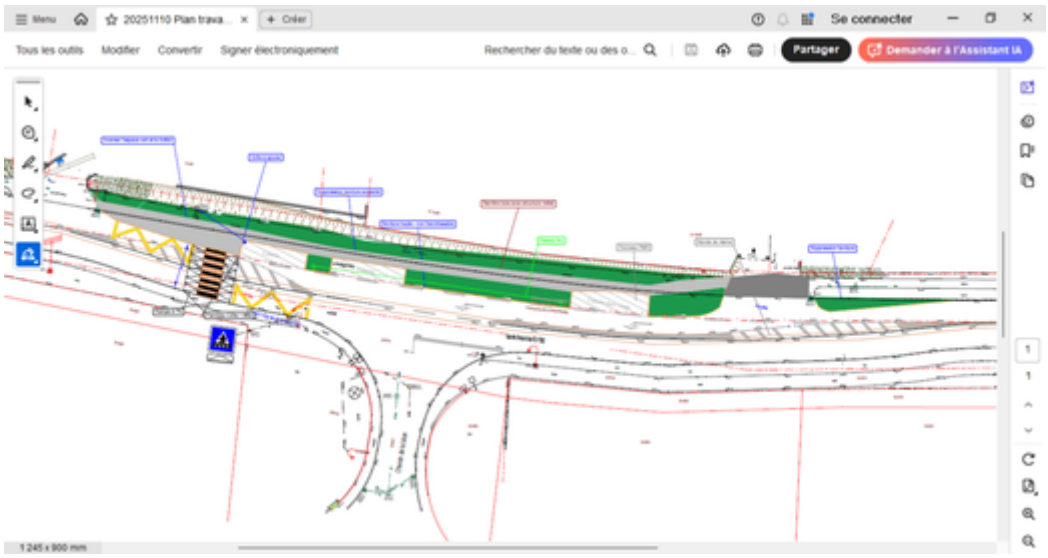
L'objectif affiché est de poursuivre sur la commune, chaque fois que possible la mise en place d'aménagements de sécurité routière, toujours dans le but de limiter les nuisances des vitesses excessives.

Après les aménagements efficaces de l'entrée nord, l'objectif est maintenant de traiter le centre de la Grande Rue à la hauteur de la Place Général Marchand : Un plateau surélevé de la longueur de la place sera créé avec un passage piétons permettant d'accéder à la montée vers la rue des Terreaux.

- Les riverains ont été invités à une réunion de présentation et d'échange sur le projet.
- En PJ le plan de ces aménagements.

Démarrage des travaux prévus courant 2e semaine de novembre pour une durée d'une semaine

Un alternat de circulation sera mis en place. Le maximum sera fait pour limiter le plus possible le dérangement inévitable engendré.



L'entrée nord : Les travaux de sécurité routière.

Après l'aménagement des trottoirs, les travaux de sécurité routière.

La date d'intervention est prévue à partir de la 2e semaine de **février,** pour une durée estimée de moins de trois semaines

En plus des radars pédagogiques en place, l'objectif est maintenant d'aménager ce qui est possible et autorisé pour ralentir la vitesse excessive des véhicules :

Rétrécir la largeur en supprimant une des 3 voies d'une voirie trop large au niveau de l'entrée de la zone artisanale est accepté par les autorités en charge. L'aspect incitatif à rouler vite de la grande ligne droite sera également atténué.

Un passage piétons sur plateau surélevé sera positionné au niveau de l'arrêt bus scolaire créé.

- En PJ, une extraction du plan de ces aménagements présentés en mairie aux riverains le 3 décembre 2025.

Plus tard, d'autres aménagements devraient être réalisés : Notamment, à la suite de la refonte du carrefour de la route de Chantesse, le département a pour volonté de créer du côté de la ZA, une voie cyclable jusqu'à l'entrée de l'Albenc. Pour répondre aux exigences minimums de largeur de 2,4m de voie verte, celle de la chaussée pour les véhicules pourrai être à terme réduite aux 6 m minimum exigés en ligne droite. Ainsi le rétrécissement que nous souhaitons serait prolongé bien au-delà de la seule entrée de la ZA de la Croix de l'Etang.

La date d'intervention est prévue par l'entreprise Chambard, à partir de début février.

Travaux de l'entrée nord



Entrée nord : Travaux pour cheminement piétonnier

La commune poursuit son engagement en faveur de l'accessibilité et de la sécurité. Les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier également adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour l'entrée nord du village (côté Chantesse) vont prochainement démarrer.

- L'entreprise Chambard a réalisé ce chantier en juin juillet 2025

Le projet a été expliqué aux habitants de la rue concernée lors d'une réunion publique : Enlèvement des arbres afin de permettre un passage d'un mètre quarante de largeur entre le 19 et le 467 route des Rivoires du Nan.

Par ailleurs en concertation avec les services du département, une étude de sécurité routière est en cours sur la partie voirie de ce même quartier.